LE JOURNAL

DES ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

HEBDO N° 1275 Du 16 Juillet 2026 - Dossier de presse 22/P99 - Dépôt légal 2000/0137
ISSN 1114-3444 - Tél.: (05 22) 83 83 96 / 25 92 11 - Fax : (05 22) 85 44 62 - Adresse : OUAHA ILOT D Commerces/Mag. N° 28 - Casa-Anfa
Prix : 5 DH Directrice de Publication : LAILA DAHRAOUI Rédacteur en Chef : EL MOKHTAR DAHRAOUI

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA BANQUE MONDIALE PERMETTRA DE FOURNIR 15 MILLIARDS DE DOLLARS POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE MAROCAINE.

Le Groupe de la Banque mondiale et le gouvernement marocain ont officiellement annoncé le lancement d'un nouveau Cadre de partenariat pays (CPP) de dix ans (pour les exercices 2026 à 2035), visant à "accélérer une nouvelle phase de croissance économique inclusive" et à soutenir les priorités de développement ambitieuses du pays visant à construire une économie plus inclusive, compétitive et résiliente.

Ce même cadre de partenariat définit la vision stratégique de l'engagement et du partenariat du groupe avec le Royaume du Maroc sur une décennie complète.Ce cadre, dont les détails et les documents d'accompagnement, est basé sur le " nouveau modèle de développement " du Royaume et vise à " soutenir la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité " en mobilisant des financements, des connaissances, une expertise et des solutions du secteur privé pour accélérer la transition du Maroc vers un modèle de croissance plus productif et inclusif, piloté par le secteur privé.

15 milliards de dollars

Ce partenariat repose sur une approche unifiée (" Un seul Groupe de la Banque mondiale ") visant à harmoniser et intégrer les outils de financement et l'expertise technique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), de la Société financière internationale (SFI) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA). Il prévoit une enveloppe financière de la Banque d'environ 15 milliards de dollars américains sur les dix prochaines années. Afin de garantir que les développements restent à jour, le mécanisme de planification annuelle des activités (ABPE) sera mis en œuvre pour effectuer des examens périodiques flexibles basés sur des données en temps réel, les résultats obtenus et les développements économiques et climatiques.

Pérennité des réformes

Les risques globaux du cadre national ont été évalués comme " modérés ", certains risques spécifiques étant classés comme " importants ". Les " risques macroéconomiques " comprennent les pressions budgétaires croissantes résultant de l'expansion des dépenses sociales, des investissements liés aux grands événements internationaux et des " chocs climatiques récurrents " ; ces risques seront atténués grâce à un " suivi continu et à un financement flexible associés à des politiques adaptées ". Les " risques liés aux capacités institutionnelles " ont également été pris en compte compte tenu de la complexité, de l'ampleur et de la dynamique des réformes simultanées, ce qui nécessite des mécanismes de coordination solides aux niveaux national et local, qui seront soutenus par des mesures de renforcement des capacités et l'intégration des systèmes de données. La même source n'a pas négligé les " risques pour les parties prenantes " découlant de " la divergence potentielle d'intérêts et de visions entre les institutions, les communautés et le secteur privé, ce qui appelle à un renforcement du dialogue et d'une consultation transparente pour assurer la continuité de la dynamique des réformes ".

Priorités stratégiques

D'après les données obtenues auprès de la représentation de la Banque mondiale au Maroc, le cadre de partenariat entre la Banque mondiale et le Royaume s'articule autour de trois grandes priorités stratégiques : améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, établir des espaces territoriaux inclusifs, interconnectés et résilients, et renforcer le capital humain et soutenir l'emploi. Les progrès accomplis en matière de création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité seront suivis et évalués comme un résultat transversal qui concerne l'ensemble des trois priorités.

Opportunités d'emploi

L'objectif global de ce partenariat stratégique décennal, qui s'articule autour de différents axes, est de " créer davantage d'opportunités d'emploi et d'en améliorer la qualité au bénéfice de tous, et en particulier des jeunes et des femmes, en zones urbaines et rurales ". Les progrès devraient être évalués sur la base d'indicateurs pratiques et mesurables ayant un impact direct sur les citoyens, notamment : les taux de création d'emplois, la mobilisation des investissements privés, l'élargissement de l'accès à des services de santé et d'éducation de qualité et le renforcement de la résilience des groupes vulnérables face aux chocs climatiques et économiques. La première priorité stratégique clé complète l'objectif susmentionné et recoupe celui d'" améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises ". Cet axe vise à " corriger les déséquilibres structurels et à supprimer les obstacles réglementaires qui freinent la croissance et le dynamisme du secteur privé grâce à des mesures spécifiques : réduire les barrières réglementaires et simplifier les procédures administratives, renforcer la transparence réglementaire et dynamiser la concurrence sur le marché afin de garantir des conditions de concurrence équitables entre les acteurs publics et privés ". La Banque mondiale vise également à " élargir l'accès au financement " en facilitant l'accès aux services financiers formels pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) au Maroc et les entreprises détenues par des femmes, dans le but de " renforcer les capacités des entreprises : soutenir l'adoption de l'innovation, la transformation numérique, les pratiques de gestion modernes et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales ".La banque a considéré la " stimulation des investissements du secteur privé " comme un facteur incitant à injecter des investissements dans des secteurs à forte valeur ajoutée et à large potentiel opérationnel, tels que les énergies renouvelables, les infrastructures, la santé, l'agroalimentaire, le tourisme et l'industrie manufacturière. Champs intégrés et interconnectés Selon la même source, cet axe vise à réduire les disparités spatiales entre les grands centres urbains, les villes secondaires et les zones rurales en renforçant la connectivité spatiale et en améliorant le lien entre les zones rurales et les marchés et les services clés afin de réduire les coûts de transport et de transaction et de faciliter la circulation de la main-d'œuvre. Le " cadre de partenariat " comprend également la lutte contre la pénurie d'eau et le changement climatique : des investissements dans la gestion des ressources en eau, les usines de dessalement et l'agriculture intelligente. La Banque mondiale mise sur la " réduction des risques de migration climatique " en renforçant la résilience des zones rurales afin d'éviter le risque de migration d'environ 1,9 million de personnes des zones rurales vers les zones urbaines d'ici 2050 en raison de la sécheresse. Le soutien à l'économie sociale et solidaire est un sous-axe dans ce contexte, à travers le travail visant à " autonomiser les coopératives et les entreprises locales grâce à des initiatives innovantes telles que (AgriConnect) pour soutenir les petits agriculteurs et les projets ruraux ".

Économie des soins

Le développement des ressources humaines, pierre angulaire de " l'augmentation de la productivité et de la compétitivité ", sera réalisé grâce à un partenariat soutenant la " réforme de l'éducation et de la formation " : en mettant l'accent sur l'éducation de base précoce, en réduisant le décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire et en actualisant les programmes d'études pour qu'ils soient axés sur les compétences. Un travail sera mené sur le " développement de la formation professionnelle " en " alignant la formation sur les exigences du marché du travail et en mettant l'accent sur les compétences numériques, vertes et techniques intermédiaires ", tout en " réalisant une couverture sanitaire universelle " (en mettant l'accent sur l'efficacité et la solidité financière, en renforçant les soins de santé primaires et préventifs et en améliorant la sécurité des médicaments et l'industrie des vaccins). La Banque mondiale s'efforcera de soutenir " l'élargissement de la couverture et la mise en place d'un système plus efficace et inclusif pour protéger les groupes les plus vulnérables ". Pour développer un programme de soins de longue durée, " l'économie des soins " sera lancée comme stratégie visant à offrir des possibilités d'emploi dans les zones semi-rurales et à alléger le fardeau du travail de soins non rémunéré pour les femmes afin de promouvoir leur participation économique. Dans un communiqué publié à cette occasion, la Banque mondiale a cité Nadia Fettah, ministre de l'Économie et des Finances : " Le cadre de partenariat stratégique représente un tournant décisif dans le développement du Maroc. Sa particularité réside dans son caractère structurel et fédérateur, puisqu'il coordonne les financements publics et privés, les connaissances et les initiatives de réforme, autour d'une vision partagée de l'avenir du Royaume. La création d'emplois pour les jeunes et les femmes demeure au cœur de cette ambition collective. " Ousmane Dione, vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, a souligné les " progrès remarquables en matière de développement " réalisés par le Royaume du Maroc, déclarant : " En étendant l'horizon de ce partenariat à dix ans, nous faisons un choix stratégique clair qui va au-delà de la logique des cycles de projets courts et reflète une volonté commune d'investir dans des transformations structurelles durables et à long terme. " ■

HANY COMMUNICATION

***Agence Conseil en Communication et Publicité**
*** Etude et conseil * Stratégie de Communication.**
*** Campagnes Médias * Conception et Réalisation**

Tél.: 0522.83.83.96 / 0522.25.92.11
GSM : 0661.181.574 / 0673.466.458
E-Mail: hanycommunication@gmail.com
www.lejournaldesannonces.ma

INFORMATIONS

LE MAROC EST LE PREMIER FOURNISSEUR DE FRUITS ET LEGUMES A L'ESPAGNE, POUR UNE VALEUR DE 710 MILLIONS D'EUROS.

Des données récentes publiées par la Fédération espagnole des associations de producteurs et d'exportateurs de fruits, légumes, fleurs et plantes vivantes (FEPEX) ont révélé que le Royaume du Maroc figurait en tête de liste des fournisseurs espagnols de fruits et légumes en termes de valeur, les importations dans ce domaine ayant dépassé environ 710 millions d'euros pour le premier trimestre de cette année, soit une augmentation annuelle estimée à 5,6 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Selon la même source professionnelle, le Pérou arrive en deuxième position sur la liste des fournisseurs, avec une valeur de 183 millions d'euros, suivi du Costa Rica avec une valeur de 113 millions d'euros, tandis que les importations de fruits et légumes en provenance du Brésil ont enregistré le taux de croissance le plus élevé en valeur, à environ 17,5 %, pour atteindre 87 millions d'euros. En termes de volume, les données de la Fédération espagnole des associations de producteurs et d'exportateurs de fruits, légumes, fleurs et plantes vivantes indiquent que la France reste en tête des fournisseurs de fruits et légumes à l'Espagne avec plus de 494 000 tonnes, suivie du Royaume du Maroc, d'où les fournisseurs espagnols ont importé plus de 232 000 tonnes, puis du Costa Rica avec 141 000 tonnes, et enfin des Pays-Bas et du Pérou avec respectivement 105 000 et 94 000 tonnes. Les mêmes chiffres ont montré que les importations totales de fruits et légumes de l'Espagne en provenance de pays tiers hors de l'Union européenne ont augmenté d'environ 9 % en volume et de 7 % en valeur au cours du premier trimestre de cette année, notant que les importations se sont élevées à 1,518 milliard d'euros, avec un volume de plus de 917 tonnes au cours de cette période. De manière générale, les données de la FIPEX ont montré que les importations espagnoles de fruits et légumes frais, jusqu'à fin avril, ont enregistré une croissance de 6 % en volume et de 4 % en valeur, atteignant un total de 1,7 million de tonnes, d'une valeur de plus de deux milliards d'euros, confirmant que " cette croissance est principalement due aux achats provenant de pays hors de l'Union européenne, qui ont renforcé leur poids et leur influence dans le système d'approvisionnement extérieur de l'Espagne ". La même organisation professionnelle espagnole a déclaré que les pays tiers, c'est-à-dire les pays non membres de l'UE, représentaient 72 % de la valeur totale des importations de fruits et légumes frais de l'Espagne au cours des quatre premiers mois de l'année, contre 28 % pour les pays de l'UE, soulignant que les importations en provenance de pays hors Union représentaient 52 % du total de ces importations, dépassant également les importations en provenance des États membres de ce bloc européen, qui constituaient 48 %. La même source a confirmé que " les achats en provenance des États membres de l'UE ont connu une évolution plus modérée, le volume des importations en provenance de l'UE ayant augmenté de 5,3 % par rapport à la même période de l'année précédente, tandis que leur valeur a diminué de 6 % pour s'établir à 577 millions d'euros. " Les mêmes données concluent que " les pays hors d'Europe gagnent en importance sur le marché, les achats en provenance des marchés étrangers non européens s'élevant à plus de 895 000 tonnes, soit une augmentation annuelle de 6,5 %, ce qui représente plus de 1,5 milliard d'euros, soit 9 % de plus que le chiffre enregistré au cours de la période de janvier à avril de l'année précédente. "■

Pour Vos Annonces Contactez :
Tél.: 05 22 83 83 96
05 22 25 92 11
FAX : 05 22 85 44 62

LE JOURNAL
DES ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

Directrice de Publication
LAILA DAHRAOUI
Rédacteur en Chef
EL MOKHTAR DAHRAOUI
Directeur Général
EL MOKHTAR DAHRAOUI
E-mail :
hanycommunication@menara.ma
hanycommunication@gmail.com
Conception et mise en page
HANY COMMUNICATION
Mme.NADIA HAMZAOUI
Mr. Abderrazak KAMAL IDRISSI
Mr. Amine CHOUIBA
Secrétariat
NADIA HAMZAOUI
Imprimerie ECOPRINT
Distribution HANY COMMUNICATION

ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

MEH EXPERTISE
CONSTITUTION
SOCIETE INARA LED
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : DOMICILIE A COMPLEXE AL FIRDAOUS, BD MOULAY YOUSSEF IMM °18 3EME ETAGE - KHOURIBGA
RC N°9847

Suivant un acte sous seing privé en date du **24/06/2026** à Khouribga, il a été procédé à la constitution d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination : Société INARA LED SARL AU
Siège social : Domicilié à Complexe al firdaous, bd moulay youssef imm °18 3ème étage
Objet social : Commercialisation et installation des articles d'éclairage standard ou décoratif- Mise en place de tout jeu de lumière- Importation des lumières LED.
Durée : 99 ans
Capital social : 100.000,00 dh, divisé en 1000 parts de 100 dh chacune
Le capital social est entièrement libéré, souscrit en totalité à : **Mme Imane EL-MAHI**
La gérance : la société est gérée par **Mme Imane EL-MAHI** pour une durée illimitée
Année sociale : du 01er janvier au 31 décembre de chaque année.
Immatriculation : la société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de la ville de khouribga le **03/07/2026** sous le numéro **: 9847.**

MEH EXPERTISE
MODIFICATION
SOCIETE PRO PERMIS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL: 54 BD MARRAKECH 2EME ETAGE BUREAU N°04- KHOURIBGA
RC N°9099

Suivant un acte sous seing privé en date du **03/06/2026** à Khouribga, il a été procédé aux modifications suivantes :
L'Assemblée décide d'accepter la cession de 500 parts sociales détenues par **Mr Mehdi CHAIROUNE** sur les 1000 parts sociales qui composent le capital social de ladite société au nouvel associé **Mr Hamza BAIYA.**
Suit à la modification adoptée dans la première résolution, la forme juridique de la société se transforme de plein droit à une SARL.
L'Assemblée décide d'accepter **Mr Mehdi CHAIROUNE** en tant que Gérant associé de la société **PRO PERMIS.**
Dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de khouribga le **29/06/2026** sous le numéro : **311.**

AVIS DE CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du **30/06/2026** à Casablanca, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : Société Immobilière et Patrimoniale CFC
FORME JURIDIQUE : Société A Responsabilité Limitée à Associé Unique
OBJET : La société a pour objet :
-L'activité de location immobilière, de tous immeubles à usage d'habitation, commercial, industriel ou professionnel ;
-La location, la sous-location, la gestion et l'exploitation de tous biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou touristique ;
-L'exploitation, la gestion de tous workspace (espaces partagés) ;
-Toutes prestations de services liées aux activités ci-dessus ;
-La location, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous biens immobiliers à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel, touristique ou de loisirs ;
-L'acquisition, la détention, la mise en valeur, l'entretien et la conservation de tous biens et droits immobiliers destinés à la location ;
-La conclusion de tous contrats de bail, la perception des loyers et la gestion des biens immobiliers appartenant à la société ;
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce
SIEGE SOCIAL : 45, Rue Abdelkader Mouftakar étage 2, Appartement 4, Casablanca.
CAPITAL : Le capital social est fixé à la somme de 100.000 Dhs. Il est divisé en 1 000 parts de 100 Dhs chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées en totalité à la société **DATACALL CENTRE LTD.**
GERANCE : Est nommé gérant de la société sans limitation de durée : Monsieur **JOHN BENATOUIL.**
IMMATRICULATION : au registre du commerce de Casablanca.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca.
La société a été immatriculée au registre du commerce au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le **08.07.2026** sous le numéro **738658.**
POUR AVIS,
LE REPRESENTANT LEGAL

SOCIETE AIN DHAB DE TRAVAUX

AUX TERME D'UN ACTE SOUS SEINE PRIVE EN DATE DU **03/07/2026** DE LA SOCIETE **AIN DHAB DE TRAVAUX,** IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT :
1- DEMISSION DE **Mr AIMAD SINITI** DE SA FONCTION DE GERANT ET NOMINATION DE CHAOU MOHAMAED GERANT UNIQUE DE LA SOCIETE POUR UNE DUREE INDETERMINEE
2- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de premiere instance de **ouzzane 08/07/2026** sous le **N°136.**

WATJI COMMERCIAL
CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 03 Juillet 2026, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : " WATJI COMMERCIAL " S.A.R.L AU
La société a pour objet d'effectuer directement ou indirectement tant au Maroc qu'à l'étranger :
"L'import, l'export l'achat, la vente ferme ou a la commission.
"Transport de marchandises ;
"Presation de service ;
"Travaux divers.
SIEGE SOCIAL : 5, BD Abdellah BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETAGE 5 N° 5 - CASABLANCA-
DUREE : 99 ANS.
CAPITAL : Fixé à 100.000,00 Dirhams divisé en 1000 parts de 100 dirhams chacune entièrement libérées en espèce et qui ont été attribuées aux associés comme suit :
- Monsieur NAJIB ESSARHIR 1.000 parts
GERANCE : Confiée à Monsieur NAJIB ESSARHIR pour une durée illimitée, et avec les pouvoirs les plus étendus.
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.
BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le **15/06/2026** sous le N° **734557**.
III/ La société à été immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le N° **01028945**.
POUR EXTRAIT
ET MENTION
LE GERANT - UNIQUE
MR. NAJIB ESSARHIR

BWINA NEGOCE SARL.AU
RC: 440475
AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le, **01/06/2026** il a été établi les modifications des statuts de la société **"BWINA NEGOCE"** Comme suit :
3) Eléments ajoutés ou supprimés :
Dissolution Anticipée de la société.
-Nomination des liquidateurs :
*** Mr. BRAHIM TOUIL,** de nationalité Marocaine, C.I.N N° BE847771 né le 24/11/1992, demeurant à MOHAMMEDIA 80 BD LA RESISTANCE HASSANIA I.
- Siège de liquidation est fixe à **12 RUE SABRI BOUJEMAA 1ER ETG APT N°6 CASABLANCA.**
- modification corrélative de l'article 5 des statuts de la société.
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le **09/07/2026** sous le **n°1032817.**

INFORMATIONS

LA MAJORITE DU " PIB " SE CONCENTRE DANS 3 REGIONS

Le Haut-Commissariat au Plan a indiqué que les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima ont collectivement contribué à hauteur d'une part importante à la richesse nationale en 2024, atteignant un total de 58,4 % du produit intérieur brut.

Le Haut-Commissariat au Plan a expliqué, dans un communiqué de presse sur les comptes régionaux pour 2024, que cette concentration est due au dynamisme industriel, commercial et de services de ces régions, ainsi qu'à leurs infrastructures de base, notant que la région Casablanca-Settat a contribué à hauteur de 32,3 % au produit intérieur brut national, suivie de Rabat-Salé-Kénitra à 15,5 %, puis de Tanger-Tétouan-Al Hoceima à 10,7 %. La même source a ajouté que cinq régions ont collectivement contribué à hauteur de 33,8 % au produit intérieur brut national, jouant un rôle important mais avec un degré moins dominant par rapport aux trois premières régions ; il s'agit de Marrakech-Safi (8,7 %), Fès-Meknès (8,2 %), Souss-Massa (6,6 %), Beni Mellal-Khenifra (5,3 %) et la région orientale (5,1 %). Quant aux régions de Draa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed-Dahab, leur contribution s'élève à 7,8% du produit intérieur brut total en valeur. Ainsi, les résultats

montrent une légère augmentation des disparités régionales en matière de création de richesse, puisque la différence absolue moyenne, qui mesure les différences absolues moyennes entre le PIB des différentes régions et le PIB régional moyen, est passée de 83,6 milliards de dirhams en 2023 à 90,9 milliards de dirhams en 2024.■

LE SECTEUR AGRICOLE MAROCAIN BÉNÉFICIE D'EXONÉRATIONS FISCALES PERMANENTES ET DE FRAIS REDUITS.

La Direction générale des impôts (DGI), rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, a publié sur son site internet l'édition de cette année du guide des incitations fiscales en faveur du secteur agricole, afin d''' encourager l'investissement dans ce secteur, tout en accompagnant la modernisation de ses différentes branches et activités ". Le Code général des impôts et la loi relative à la fiscalité des collectivités territoriales prévoient un ensemble d'incitations fiscales importantes pour ce secteur.

Selon ce même guide, ces incitations comprennent plusieurs types de taxes et de frais, tels que l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée, en plus des honoraires professionnels et des droits d'inscription. Le document susmentionné, dans sa définition du revenu agricole, indique qu'il s'agit des " bénéfices réalisés par un agriculteur ou un éleveur, ou les deux, résultant de toute activité liée à l'exploitation d'un cycle de production végétale ou animale, ou des deux, dont les produits sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les deux, ainsi que des activités liées à la transformation de ces produits, à l'exception des activités de transformation réalisées par des moyens industriels ". Il a ensuite précisé : " Selon ce code, la production animale comprend la production liée à l'élevage de volailles, de bovins, de béliers, de caprins, de chameaux et de chevaux. Sont également considérés comme revenus agricoles les revenus mentionnés ci-dessus et perçus par un groupement d'agriculteurs ou d'éleveurs, ou les deux, dans le cadre des programmes de regroupement prévus par la législation en vigueur. " ***Exemption totale et permanente*** En outre, le guide mentionnait les premières mesures incitatives relatives à l'impôt sur les sociétés, dont sont totalement et définitivement exonérées les associations d'usagers d'eau à des fins agricoles, pour les activités nécessaires à leur fonctionnement ou à la réalisation de leur objet, régies par la loi relative à l'organisation et au fonctionnement des associations d'usagers d'eau à des fins agricoles au Maroc, ainsi que les exploitants agricoles dont le chiffre d'affaires sur leurs revenus agricoles est inférieur à cinq millions, étant entendu que " cette exonération ne s'applique pas aux autres catégories de revenus non agricoles perçus par les entreprises concernées ; toutefois, lorsque le chiffre d'affaires réalisé au cours d'une année donnée est inférieur à cinq millions, cette exonération n'est accordée que si ledit chiffre d'affaires reste inférieur à ce montant pendant trois exercices comptables consécutifs. " Le même guide expliquait que " les entreprises agricoles sont soumises à l'impôt sur les sociétés en vertu des dispositions de la loi générale stipulées dans le Code général des impôts et bénéficient de l'application du nouveau taux unifié de 20 % ", notant que " les entreprises dont les bénéfices nets s'élèvent à cent millions de dirhams ou plus sont soumises à un taux de 35 % ". Dans un contexte connexe, le même document notait que " les agriculteurs, qu'ils soient propriétaires individuels ou associés, assujettis à l'impôt sur le revenu agricole, qui réalisent un chiffre d'affaires annuel sur ce revenu égal ou supérieur à cinq millions de dirhams, bénéficient du report de l'impôt sur le revenu sur la plus-value nette réalisée grâce à l'apport de tous les éléments de l'actif et du passif de leurs exploitations agricoles à une société assujettie à l'impôt sur les sociétés sur le revenu agricole ", sous certaines conditions, notamment " l'évaluation des éléments de l'apport par un commissaire aux comptes choisi parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions de commissaire aux comptes ".Concernant l'exonération totale et permanente d'impôt sur le revenu, le guide confirme que les exploitants agricoles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à cinq millions de dirhams bénéficient de cette exonération, tout en précisant que ceux assujettis à cet impôt, que ce soit selon le système du résultat net réel ou le système du résultat net simplifié, bénéficient d'une réduction équivalente à la valeur de leur apport financier au capital des sociétés nouvellement créées qui innovent dans le domaine des technologies modernes, conformément au Code général des impôts, à condition que " les titres acquis en échange de cet apport soient inscrits au compte des immobilisations La même source stipulait " l'exemption des personnes morales non constituées en société du paiement de l'impôt minimum pendant les 36 premiers mois suivant la date de début de leur activité ; toutefois, cette exemption cesse à l'expiration des 60 premiers mois suivant la date de création des sociétés concernées ", ainsi que l'exemption des personnes assujetties à l'impôt sur le revenu du paiement de l'impôt minimum pendant les 3 premiers exercices comptables suivant la date de début de leur activité professionnelle ou agricole, ou des deux, et l'application du nouveau taux d'impôt minimum fixé à 0,25 %, applicable à tous les assujettis. ***Réduction des frais*** En matière de droits d'enregistrement, les actes relatifs à l'attribution de terres agricoles ou arables du domaine privé de l'État à des bénéficiaires, établis dans le cadre du décret royal faisant office de loi n° 1.72.454 du 17 décembre 1976, étendant la législation et la réglementation relatives à la réforme agraire aux terres agricoles ou arables distribuées avant le 9 juillet 1966, sont exemptés de droits d'enregistrement et de timbre. Cette exemption s'applique également à la remise de parcelles de terrain effectuée conformément au décret royal n° 1.69.30 du 10 Jumada I 1389 (25 juillet 1969) relatif aux terres collectives situées dans les zones irriguées. Comme indiqué dans le guide, dans la section relative aux " Droits d'enregistrement au taux réduit ", " Les contrats de transfert de propriété entre copropriétaires de droits indivis sur des biens agricoles situés hors zone urbaine sont soumis au taux réduit fixé à 1,5 %, à condition que plus de quatre ans se soient écoulés depuis la copropriété des droits indivis par un autre associé, à l'exception du cas du transfert des droits indivis d'un associé au successeur général d'un autre associé.Concernant la section relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le même document précise que " le secteur agricole est exclu du champ d'application de la TVA. Par conséquent, la vente par l'agriculteur de ses produits agricoles à l'état naturel (céréales, légumes, fruits, etc.) ou après transformation, pourvu que cette transformation soit un prolongement naturel de son activité agricole et que ces produits soient vendus, avec ou sans présentation commerciale, en gros ou au détail, n'est pas considérée comme une opération soumise à la TVA. " ■

Pour vos annonces légales contactez

Tél.: *05 22.83.83.96* / Fax: *05 22 85.44.62*

hanycommunication@gmail.com

www.lejournaldesannonces.ma

WIN EVOLUTION

WIN EVOLUTION

****Business Center***
****Domiciliation des entreprises***
**** Création des Entreprises***
**** Conseil juridique et fiscal***
**** Agent d'affaires***
**** Gestion & Organisation***
**** Propriété Intellectuelle***

75, Boulevard Anfa Angle Rue Clos de Provence
8ème Etage, Appt B103 - 20000 - Casablanca
Tel : 05 20.59.40.80
www.win-evolution.com

CHANGE

	ACHAT	VENTE
USA	8,89530	10,3377
CAD	6,32800	7,35420
GBP	11,9280	13,8620
DKK (100)	142,48	142,36
NOK (100)	96,094	95,327
SEK (100)	96,565	96,462
CHF	10,9890	12,7710
JPY(100)	5,48140	6,37020
EURO	10,1601	11,8077
10 DINAR ALGERIENS	0,7007	0,6999
DINAR TUNISIEN	3,1559	3,1545
DINAR LIBYEN	1,9087	1,9055
MRO(100)	23,573	23,532
DINAR KOWETTIEN	28,7270	33,3850
SAR	2,36770	2,75170
AED	2,42170	2,81450

Source BANK AL-MAGHRIB

ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

AGILEWAY NEARSHORE SARL-AU
RC : 738517 CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du **06/07/2026**, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes.
Dénomination : AGILEWAY NEARSHORE - SARL-AU
Objet sommaire : Programmeur, analyste, concepteur en informatique.
Siège social : Casablanca Nearshore 1, 6eme Etage, 1100, Boulevard Alquods, Quartier Sidi Maarouf, 20270, Casablanca.
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.
Capital social : 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts de 100,00 DH chacune, souscrites en totalité et libérées intégralement en numéraire.
Associé unique : Monsieur MOHAMMED-AMINE KARIM, de nationalité marocaine, né le 25/08/1981, demeurant résidence Mouahidine Mansour 1, Imm. A, Nr. 4, Hay Mohammadi, Casablanca.
Gérance : Monsieur MOHAMMED-AMINE KARIM, de nationalité marocaine, né le 25/08/1981, demeurant résidence Mouahidine Mansour 1, Imm. A, Nr. 4, Hay Mohammadi, Casablanca.
Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre.
Bénéfices : 5 % à la réserve légale, le solde reste à la disposition des associés pour le distribuer après dotation à un compte de réserve ou le reporter à nouveau.
II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le **08/07/2026** sous le numéro **1032598.**
III - La société est immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro analytique **738517.**
POUR EXTRAIT
ET MENTION
LA GÉRANCE

DICKSSON BUSINESS & LAW FIRM
23, RUE JEAN JAURES, QUARTIER GAUTHIER, 20060 CASABLANCA, MAROC
TELEPHONE : +(212) 808 526 065
AVIS DE CHANGEMENTS STATUTAIRE
RS LINE SARLAU

Suivant acte sous seing privé en date du **16/06/2026** à Casablanca, L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la même date, la société à responsabilité limitée à associé unique **RS LINE sarlau** Inscrite au Registre de commerce de Casablanca sous le numéro **724013** a adoptée à l'unanimité des associés les résolutions suivantes :
1.Approbation de l'ouverture d'une syccursale de la société au : **Atakadoum el Jadid, Boulevard Moutana Bno Harita, N° 183, Bernoussi à Casablanca au Maroc**.
2.Formalités et pouvoirs.
Le dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du **07/07/2026** sous référence **N° 1032411.**
Déclaration de Modification déposée au Registre de commerce de Casablanca en date du **07/07/2026** sous référence **N° 29085.**

DICKSSON BUSINESS & LAW FIRM
34, RUE OCTOBRE, ETG 3, APPT 5, IMM AL AMRI, RACINE, 20060 CASABLANCA, MAROC
TELEPHONE : +(212) 808 526 065
AVIS DE CONSTITUTION

F&B CONSULT MA SARL

Suivant acte sous seing privé en date **24/06/2026** à Casablanca, il a été institué une société aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : F&B CONSULT MA.
Forme juridique : Société à responsabilité limitée.
Objet sociale : Conseil de gestion.
Siège social : 23, Rue des Pyrénées, ETG 1, APPT 1, Maarif, Casablanca Royaume du Maroc.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 Dirhams en numéraire, divisé en 1.000 parts sociales avec une valeur nominale de 100 Dirhams, chacune.
Gérant: Mr TAHIRI JOUTI Moulay Rachid.
Année sociale : du 01 janvier au 31 Décembre.
Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca en date du **08/07/2026** sous référence **N°1032887.**
Registre de commerce **N° 738873** Casablanca.

ESPACE CONFIANCE SARL
RC: 410549
AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le, 31/06/2019 Elle a été établi les modifications des statuts de la société "**ESPACE CONFIANCE** " Comme suit :
3) Eléments ajoutés ou supprimés :
-Augmentation du capital de la société d'un Montant de 1 055 000,00dhs pour le porter de 10 000.00 dhs à 1 065 000.00 dirhams.
-Modification Statutaire corrélative.
-Modification de l'article 06 et 07 des statuts de la société.
-Questions diverses
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le **10/07/2026** sous le **n°1033138**.

FUZE

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du **23/06/2026,** les associés de la société dénommée **"FUZE" SARL,** au capital de **100 000 Dhs**, dont le siège social est à **4 RUE NOPALEA LOT 4 SECTEUR 17 BLOC 1 HAY RIAD RABAT,** ont notamment décédé ce qui suit:
Les soussignés:
***Mr EL BOURY ALI,** titulaire de la CIN N°A635613.
***Mr EL BOURY MOHAMED RACHID,** titulaire de la CIN N°A734557.
ORDRE DU JOUR :
-Dissolution, liquidation anticipée de la société. Dissolution, liquidation anticipée de la société **"FUZE".**
-Nomination des liquidateurs.
Nomination des liquidateurs de la société **"FUZE":**
***Mr EL BOURY ALI** et **Mr EL BOURY MOHAMED RACHID.**
-Fixation du siège de liquidation.
Fixation du siège de liquidation à: **4 RUE NOPALEA LOT 4 SECTEUR 17 BLOC 1 HAY RIAD RABAT.**
Dépôt légal:
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Rabat le **09/07/2026** sous le numéro **204808.**

HB REHAB INSTITUTE SARL

Aux termes du procès verbal en date du **15/06/2026** à Rabat, il a été décidé ce qui suit :
-Transférer le Siège Social de à **Secteur 13 Bloc K N°6 Rue ARAZINE N°3 Hay Riad Rabat.**
-La mise à jour des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Rabat le **10/07/2026** sous le numéro **204862.**

CAF SIGNALLING, S L U
SOCIETE UNIPERSONNELLE,
SIEGE SOCIAL : PARC TECHNOLOGIQUE DE ZUATZU, RUE FERMIN GILISAGASTI, N°4-2°, 20018, SAN SEBASTIAN (GUIPUZCOA)
CIF : B85962900
POUR LE COMPTE DE SA SUCCURSALE AU MAROC,
CAF SIGNALLING
SISE A N 03 APPT N 01 RUE 30 HAY SADRI G4 , CASABLANCA
RC N° 320 037, IF N°4024340
Fermeture de la succursale

Aux termes des décisions de l'administrateur unique de la société **CAF Signalling SLU** du **22/5/2026**, il a été décidé :
-La fermeture de la succursale de la société CAF Signalling SLU au Maroc, dénommée CAF Signalling, inscrite au registre de commerce sous **N° 320 037** après réalisation de l'objet social pour lequel elle a été créée et sa mise en liquidation;
-La fixation du siège de la liquidation à N° 03, Appt N°1, Rue 30 Hay Sadri G4, Casablanca.
-La nomination en qualité de liquidateur, de **Mme Morato Ruiz Vanessa,** née le 27/9/1978, et titulaire du passeport N°PAY553634.
-Monsieur **Urtzi Montalvo Ibargoyen**, en qualité de représentant légal de la succursale et de toutes les délégations de pouvoirs déjà conférées.
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le **8/7/2026** sous le numéro **1032556.**
POUR EXTRAIT
ET MENTION
LE REPRESENTANT DE LA SUCCURSALE

DHL LOGISTICS MOROCCO
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 26.721.000 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : PARK OUKACHA BD MY SLIMAN BAT 9&10 - CASABLANCA
R.C. : N° 126.263 A CASABLANCA, IF N°2560083
DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR ET D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET CONFIRMATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE DANS SES FONCTIONS.

Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration du **20/4/2026,** il a été décidé de :
-Accepter la démission de **Amadou DIOULDE DIALLO** de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général et de lui en donner quitus.
-Nommer **Monsieur Tobias MAIER,** en qualité de nouveau Président Directeur Général pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.
-Reconduire **Madame Tina HAJI MANOUKIAN,** dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, pour la durée du mandat du Président Directeur Général.
L'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le même jour a ratifié l'acceptation de la démission de **Amadou DIOULDE DIALLO** et nommé **Madame Jessica Anne DE ROBILLARD,** née le 17/8/1988, et titulaire du passeport N°M00382825, en qualité de nouvel Administrateur.
Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca le **7/7/2026** sous le numéro **1 032 351.**
POUR EXTRAIT
ET MENTION
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

" AU BON TERROIR "
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100 000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : RUE MOHAMED ABDARI N°47 APT 11 BOURGOGNE CASABLANCA

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/06/2026, Les associés de la société ont décidé ce qui suit :
- Dissolution anticipée de la société.
- Nomination d'un liquidateur : Mme Fadoua HADDAD
• Fixation du siège de la liquidation : Rue Mohamed Abdari N°47 Apt 11 Bourgogne Casablanca
• Pouvoirs à donner.
DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le **06/07/2026** sous le n° **1032111**.

« ARKAN GENIE CIVIL CONTRACTORS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000,00 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : 14 RUE IBNOU FARIS ETG 2 N 3 MAARIF CASABLANCA

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 03/11/2025, Les associés de la société dite « ARKAN GENIE CIVIL CONTRACTORS », approuve les cessions des parts suivantes :
1- L'approbation de la cession des parts sociales :
- Mille Six Cent Soixante Sept (1.667) parts sociales faite par Monsieur EL MEHDI HANNAT au profit de la société REX CAPITAL SARL AU.
- Mille Six Cent Soixante Six (1.666) parts sociales faite par Monsieur EL MEHDI HANNAT au profit de Monsieur Hicham ABOULADL.
2- Modification des articles 7 et 8 des statuts.
3- Pouvoirs à donner.
DEPOT : le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le **24/06/2026** sous le N° **1030373**.

« ATLAS MINING »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10.000.000 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 05 RUE MOHAMMED EL YAZIDI 2 MARS QUARTIER DES HOPITAUX CASABLANCA.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 08/12/2025, Les associés de la société dite « ATLAS MINING », ont décidé ce qui suit :
1- L'approbation des cessions des parts suivantes :
-La société REX CAPITAL vend 5 000 parts sociales à la société REX RESOURCES.
- EMPIRE PRIVATE FUND vend 55 000 parts sociales à la société REX RESOURCES.
2- Modification des articles 7 et 8 des statuts.
3- Refonte des statuts.
4- Pouvoirs à donner.
DEPOT : le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le **30/06/2026** sous le N° **1031317**.

« SMARTSHIFT SOLUTIONS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10.000,00 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : 46, BOULEVARD ZERKTOUNI, 2E ETAGE, APPARTEMENT N°6, CASABLANCA

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06/01/2025, Les associés de la société dite « SMARTSHIFT SOLUTIONS », ont décidé ce qui suit :
1- L'approbation des cessions de parts :Monsieur SIJILMASSI IDRISSI Khalid, cède et transporte par les présentes, à Monsieur BENHAYOUN Mohamed Kamal, qui accepte, la totalité de ses parts sociales soit quaranteneuf (49) parts sociales
2- Modification statutaire.
3- Renouvellement du mandat de la gérante
4- Transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée d'associé unique.
5- Pouvoirs à donner pour formalités légales
DEPOT : le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le **09/07/2026** sous le N° **1032806**.

« WASLAM PROMO »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 14 387 600 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : LOT EL FATH 2 BLAD ASSALAM BRAHMA 20 800, MOHAMMEDIA
RC : 12917

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17/12/2025, il a été décidé ce qui suit :
- La révocation de Monsieur OMARI ABDESSAMAD de ses fonctions de gérant unique.
- La nomination de Monsieur ABDELAZIZ EL HAMRAOUI autant que gérant unique pour une durée indéterminée.
DEPOT : le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Mohammedia le **09/06/2026** sous le **N°:1202**.

" TENSODEV "
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 20.000,00 DHS
SIÈGE SOCIAL : 20 RUE MOUSSA IBNOU NOUSSAIR - CASABLANCA

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06/05/2026, Les associés de la société ont décidé ce qui suit :
- Dissolution anticipée de la société.
- Nomination d'un liquidateur : Monsieur SOUFIANE BAYED
- Fixation du siège de la liquidation : 20 RUE MOUSSA IBNOU NOUSSAIR - CASABLANCA
• Pouvoirs en vue des formalités.
DEPOT : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le **06/07/2026** sous le n° **1032107**.

"DON " A" " A" SHOP"

Aux termes du procès-verbal de décisions d'Associé Unique extraordinaire du **30/06/2026**, Mme KHARBOUCH MINA, titulaire de la CIN N°BE3848, agissante en sa qualité de gérant de la société "DON "A" "A" SHOP" société à responsabilité limitée d'associe unique au capital de 100 000,00 Dirhams, dont le siège social est à CASABLANCA, ANGLE RUE EL AKHCHIDI ET RUE AIN SIDI ALI RDC N°6-6A BOURGOGNE. A pris les décisions suivantes : Dissolution, liquidation anticipée de la société "DON "A" "A" SHOP" Société à Responsabilité Limitée d'associé unique. Nomination de liquidateur de la société "DON "A" "A" SHOP": Mme KHARBOUCH MINA, titulaire de la CIN N°BE3848. Fixation du siège de liquidation à: ANGLE RUE EL AKHCHIDI ET RUE AIN SIDI ALI RDC N°6+6A BOURGOGNE CASABLANCA.
Dépôt Légal : Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca le **13/07/2026** sous le **N°1033217**.

" NOKESA " SARL AU
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

En date du **30/06/2026,** il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée à associé unique ayant les caractéristiques :
1) DENOMINATION : NOKESA
2) SIEGE SOCIAL : 32 Rue Al Banafsaj Rés. Zitouna ETG 2 N° 21 - Casablanca
3) OBJET : La formation, et l'accompagnement des dirigeants et du personnel des entreprises et des organisations
4) CAPITAL SOCIAL : fixé à 100.000 DH divisé en 1000 parts de 100 DH chacune entièrement libérées et attribuées à l'associée unique **Madame Sophia TAHIRI.**
5) DUREE : 99 Années
6) GERANCE : Madame Sophia TAHIRI.
7) DEPOT LEGAL : Il a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le **n°RC 739249.**

GROUPE SCOLAIRE TRIANGLE D'OR PRIVE SARL-AU
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BIR JDID du **29/06/2026**, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'associé unique dénommée **"GROUPE SCOLAIRE TRIANGLE D'OR PRIVE", sise à Lotissement RINAD 11, Lot 11, BIR JDID - EL JADIDA.**
Objet : -Enseignement préscolaire, primaire, collège et lycée privé ;
-Enseignement divers, formation professionnelle, tenant école pour préparation d'examen, formation, étude et conseil ;
-L'acquisition, l'exploitation, la gestion, l'échange et la vente de tous biens meubles et immeubles bâtis et non bâtis ;
-La prise de participation ou d'intérêts sous une forme quelconque dans toutes sociétés ou entreprise ayant un objet connexe ;
Durée : 99 à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100.000 dh divisé en 1.000 parts égales de 100 dh chacune, attribuées à l'associé unique en contre partie de son apport à savoir **Mr AARFOU BOUCHAIB.**
L'associé : Mr AARFOU BOUCHAIB, Né le 22/06/1977, de nationalité Marocaine, demeurant à LOT NASR, BD ZERKTOUNI, NR34 - BIR JDID. Titulaire de la carte nationale d'identité N° MA41653.
Gérance : la gérance est assurée par **Mr AARFOU BOUCHAIB** pour une durée illimitée.
Registre de commerce : la société est immatriculée au registre de commerce d'EL JADIDA sous le numéro **25547** le **13/07/2026.**

ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

ELECTRICITE EL FARISSI

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08/06/2026, les associés de la société dénommée "ELECTRICITE EL FARISSI" SARL au capital de 1000.000 Dhs, et dont le siège social, est à CASABLANCA, 12 RUE CHARAF EDDINE BNOU MOTAA, ont notamment décédé ce qui suit :
Etaient Présents: Les héritiers du défunt EL-FARISSI MOHAMED:
-Mme SAADIA RACHAD, titulaire de la CIN N°**B167116**.
-Mme RABIA TAJEDDINE, titulaire de la CIN N°**B307169**.
-Mr AZIZ EL FARISSI, titulaire de la CIN N°**BK333940**.
-Mme HALIMA EL FARISSI, titulaire de la CIN N°**BK196448**.
-Mme LATIFA EL FARISSI, titulaire de la CIN N°**BK301092**.
Expose Le défunt EL-FARISSI MOHAMED, a été décédé le 07/05/2026, suivant acte de décès N°94/100/2026 du 08/05/2026 déclaré à l'arrondissement de: HAY HASSANI CASABLANCA.
Apres échange de vues, les héritiers ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:
CONSTATATION DU DECES L'assemblée générale, constate le décès du défunt EL-FARISSI MOHAMED, survenu à CASABLANCA le 07/05/2026, ainsi qu'il résulte des énonciations de l'acte adoulaire d'hérédité établi à CASABLANCA au Tribunal du Première Instance de CASABLACA, auquel acte des associés entendent se référé, ledit défunt EL-FARISSI MOHAMED est associé de la société "ELECTRICITE EL FARISSI", à concurrence de 10 000 parts sociales et laissant pour recueillir sa succession :
Son épouses:
-Mme SAADIA RACHAD, titulaire de la CIN N°**B167116**.
-Mme RABIA TAJEDDINE, titulaire de la CIN N°B307169.
Ses enfants:
-Mr AZIZ EL FARISSI, titulaire de la CIN N°**BK333940**.
-Mme HALIMA EL FARISSI, titulaire de la CIN N°**BK196448**.
-Mme LATIFA EL FARISSI, titulaire de la CIN N°**BK301092**.
COHERITIERS DANS LES PROPORTIONS INDIQUEES SUR LE TABLEAU DE REPARTITION CI-APRES COHERITIERS DE FEU EL-FARISSI MOHAMED QUOTITÉS HERIDITAIRES

Mme SAADIA RACHAD	2/32
Mme RABIA TAJEDDINE	2/32
Mr AZIZ EL FARISSI	14/32
Mme HALIMA EL FARISSI	7/32
Mme LATIFA EL FARISSI	7/32

TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES
L'assemblée générale a constaté le décès du défunt EL-FARISSI MOHAMED et accepté la transmission des parts sociales aux ayants droits.
Le défunt EL-FARISSI MOHAMED, avait (5000) parts sociales qui seront reparti entre les héritiers selon l'acte d'héritage :

-Mme SAADIA RACHAD	312,50 parts sociales
-Mme RABIA TAJEDDINE	312,50 parts sociales
-Mr AZIZ EL FARISSI	2 187,50 parts sociales
-Mme HALIMA EL FARISSI	1 093,75 parts sociales
-Mme LATIFA EL FARISSI	1 093,75 parts sociales
Soit un total de	5 000 parts sociales

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit: ARTICLE 6: APPORTS La répartition de capital devient comme suit:

-Mme SAADIA RACHAD	31 250,00 Dirhams
-Mme RABIA TAJEDDINE	31 250,00 Dirhams
-Mr AZIZ EL FARISSI	718 750,00 Dirhams
-Mme HALIMA EL FARISSI	109 375,00 Dirhams
-Mme LATIFA EL FARISSI	109 375,00 Dirhams

*Soit ensemble la somme de Un Million Dirhams 1000 000,00 Dirhams
ARTICLE 7: CAPITAL SOCIAL Le capital social est fixé à la somme de Un Million (1000 000) Dirhams. Il est divisé en Dix Mille (10 000) parts sociales de Cent (100) dirhams chacune, souscrite en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés comme suit:

-Mme SAADIA RACHAD	312,50 parts sociales
-Mme RABIA TAJEDDINE	312,50 parts sociales
-Mr AZIZ EL FARISSI	7 187,50 parts sociales
-Mme HALIMA EL FARISSI	1 093,75 parts sociales
-Mme LATIFA EL FARISSI	1 093,75 parts sociales
Soit un total de	10 000 parts sociales

FIN DE GERANCE SUITE AU DÉCÉS
Fin de gérance du défunt EL-FARISSI MOHAMED, qui est décédé le **07/05/2026** suivant acte de décès **N°94/100/2026** du 08/05/2026 déclaré à l'arrondissement de: HAY HASSANI CASABLANCA. NOMINATION DE GERANT ET POUVOIR DE SIGNATURE L'assemblée a confirmé le maintien de Mr AZIZ EL FARISSI dans ses fonctions de gérant unique de la société "ELECTRICITE EL FARISSI" pour une durée illimitée à compter de ce jour: Il aura aussi les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être attribuées. La société sera valablement engagée pour tous les actes la concernant par la signature unique de Mr AZIZ EL FARISSI.
MISE A JOUR DES STATUTS
Les associés de la société "ELECTRICITE EL FARISSI" ont notamment adopté la mise à jour des statuts.
Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le **13/07/2026** sous le **N°1033216**.

CONSTITUTION D'UNE SARLAU ITTO PUB

-Aux terme d'un acte sous seigné privé en date du 18/06/2026 à casa il a été etablit les statuts d'une SARLAU ITTO PUB
-**OBJET :** PUBLICITE
-**SIEGE SOCIAL :** fixé au : 147 BD LA RESISTANCE RES AFA ETAGE 2 APPT 22 CASA
-**APPORT :** il a été fait apport de la société des sommes en numéraire à savoir :
-M OULD ITTO MOHAMED 100.000,00 DHS
-Total 100.000,00 DHS
-**GERANCE :** M OULD ITTO MOHAMED EST désigné gerant de la société pour une durée illimitée Le dépot légal a été éfféctué au tribunal de commerce de casablanca le **13/07/2026** sous **n°1033406**
POUR ÉXTRAIT ET MENTION.

SCI MOVE & RELAX SARL CREATION D'UNE SARL

Aux termes d'un A.S.S.P daté du **25/06/2026** à CASABLANCA, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
-**DENOMINATION : SCI MOVE & RELAX SARL**
-**OBJET SOCIAL :** LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS
-**SIEGE SOCIAL :** RESIDENCE PRIMA OFFICE N 105 APPT 16 ETG 3 ANGLE MOSTAFA MAANI ET 11 JANVIER Casablanca - Maroc.
-**CAPITAL SOCIAL :** 100.000,00 DHS , divisé en 1 000 Parts.
-**DUREE :** fixée à 99 ans,
-**GERANCE:** Monsieur JABRANE KHALIL
-**SIGNATURE :** Conjointe entre le gérant unique Monsieur JABRANE KHALIL et l'associée Mme FATNA YESSOU
-**DEPOT LEGAL :** A été effectué au Tribunal de Commerce de CASABLANCA, le **13/07/2026** Sous le N° **1033239**, immatriculée sous le N° **739197**.

YAHYAOUI PRODUCTION
AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/06/2026, l'associé de la société YAHYAOUI PRODUCTION SARL AU au capital de 100.000,00 DH, ont décidé :
1-La dissolution anticipée de la société " YAHYAOUI PRODUCTION " SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE D'ASSOCIE UNIQUE ;
-La Désignation De Monsieur ABDELLAH YAHIAOUI en qualité d'un liquidateur ;
-La Fixation du siège de la liquidation a 77 RUE MOHAMED SMIHA ETG 10 N 57 DOMICILIEE C/O M&T OFFICE ;
-Questions diverses ; Le dépôt légal a été effectué au Greffier du tribunal de Commerce de CASABLANCA, le **13/07/2026** sous le numéro **1033173** RC N° **585329**.

EPURA
Societe a responsabilite limitee
Au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège Social : 201, Rue Mustapha El Mâani, 1er Etage, Bureau n°06, Quartier Mers Sultan, Casablanca.
Avis de Constitution

Suivant acte sous seing privé le 19 Juin 2026 il est établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : " EPURA " Société à responsabilité limitée.
Objet principal : La société a pour objet d'effectuer directement ou indirectement tant au Maroc qu'à l'étranger :
-Fabrication, importation, exportation et distribution des produits :
"Les compléments alimentaires.
"Les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.
"Les dispositifs médicaux.
APPORTS - CAPITAL - PARTS SOCIALES : Le capital social est fixé à la somme de Cent Mille (100.000,00) dirhams qui a été versée dans la caisse de la société et divisé en Mille (1000) parts de cent (100) dirhams chacune, intégralement souscrites, libérées totalement et attribuées aux associées en proportion de leurs apports en numéraire :

"Monsieur El Mahdi LAARACH	50.000,00 Dirhams
"Madame Asmaa EL BACHA	50.000,00 Dirham
Total	100.000,00 Dirhams

Il est fait apport à la société par les associés ci-dessous nommé, à savoir :

"A Monsieur El Mahdi LAARACH, à concurrence de	500 parts
"A Madame Asmaa EL BACHA à concurrence de	500 part
Total	1 000 parts

Siège Social : 5 Rue Ennoussour, RDC, Casablanca.
Gérance : la société sera gérée par Monsieur El Mahdi LAARACH & Madame Asmaa EL BACHA.
Durée : L'exercice social commence LE PREMIER JANVIER ET SE TERMINE LE 31 DECEMBRE de chaque année.
Le Dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 14 Juillet 2026 sous le numéro du Registre de commerce **739387**.

NEW DERM INFO SARL.AU
RC: 577577
AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le, 03/07/2026 Elle a été établi les modifications des statuts de la société "**NEW DERM INFO**" Comme suit :
3) Eléments ajoutés ou supprimés :
-Cession des 1000 parts sociales faites au profit de Mr. MOULAY HAFID ABOUFARIS EL ALAOUI
-Démission de gérant unique Mr. JAMAL CHTAIBI et Nomination Mr. MOULAY HAFID ABOUFARIS EL ALAOUI comme gérant unique de la société avec la signature unique.
-Modification corrélative des articles 06, 07, 13,16 des statuts ;
-Questions diverses ;
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le **14/07/2026** sous le **n°1033615**.

TIGER ADAM NEGOS SARL.AU
RC: 656489
AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le, 24/06/2026 Elle a été établi les modifications des statuts de la société "TIGER ADAM NEGOS" Comme suit :
3) Eléments ajoutés ou supprimés :
-Cession des 1000 parts sociales faites au profit de Mr. NABIL EL HARIRI
-Démission de gérante unique Mme. NADIA LAGHLAM et Nomination Mr. NABIL EL HARIRI comme gérant unique de la société avec la signature unique.
-Modification corrélative des articles 06, 07, 13 et 16 des statuts ;
-Questions divers ;
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le **14/07/2026** sous le **n°1033620**.

ALWIFAKMARMO SARL AU
RC CASABLANCA: 739 497
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du **25/06/2026**, à Casablanca, il a été constitué une SARL AU :
Dénomination: ALWIFAKMARMO SARL AU
Objet : Marchand importateur, toutes opérations d'importation et d'exportation en général ainsi que le négoce .
Associé : Mr OMAR ALWIFAK: 1000 Parts.
Siège social : 96, Bd D'ANFA ETAGE N°01 APPARTEMENT N°11 RESIDENCE LE PRINTEMPS D'ANFA CASABLANCA.
Capital social : 100.000,00 Dirhams.
Durée : Quatre-vingt dix-neuf (99) années à dater du jour de son immatriculation au R.C.
Année sociale: du 1er janvier au 31 décembre;
Gérance: Mr OMAR ALWIFAK.
Le dépôt légal a été effectué auprès de tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro **1033536** le **13/07/2026.**
POUR EXTRAIT ET MENTION

ATLAS CAPITAL MANAGEMENT
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 88. RUE EL MARRAKCHI QUARTIER HIPPODROME CASA
RC : 95 599 CASABLANCA

Au terme d'un acte SSP du **25 Juin 2026,** Le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat de Madame **Nezha ALAOUI** en tant que Directeur Général.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le **14/07/2026,** sous le **n°1033434.**

ATLAS CAPITAL MANAGEMENT
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 1.000.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 88. RUE EL MARRAKCHI QUARTIER HIPPODROME
CASARC : 95 599 CASABLANCA

Au terme d'un acte SSP du 25 Juin 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a décidé de renouveler le mandat de Madame Nezha ALAOUI en tant qu'administrateur.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 14/07/2026, sous le n°1033435.

ECLATS DISTRIBUTION SARL
DISSOLUTION ANTICIPEE

I - Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 26/06/2026, les associés de la Société **ECLATS DISTRIBUTION** Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 DHS ayant son siège social à 131 BD D'ANFA RES AZUR BUREAU N°11 B Casablanca, ont décidé ce qui suit:
- Dissolution anticipée de la société.
- Nomination de **Mme MERIAM BERRADA BADAOUI** en tant que liquidateur.
- Désignation du lieu de liquidation à 131 BD D'ANFA RES AZUR BUREAU N°11 B Casablanca
II - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le **14/07/2026** sous le **N° 1033518**.

ATLASSI TRADE AND SERVICE S.A.R.L A.U.
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 700 000 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : CASABLANCA - 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLOGNEE ETG N° 3
IF : 01100915 - RC : 127869

I - Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du en date du 03 juillet 2026, il a été décidé ce qui suit :
-Renoncement à la dissolution de la Société ;
-Fin du mandat du liquidateur ;
-Nomination du gérant ;
-Pouvoir à donner.
II - Le dépôt légal est effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca, le 13 Juillet 2026, sous le N° **1033316**.
POUR EXTRAIT ET MENTION

EL ACAIOUD IMMOBILIER, SARL
CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 01/07/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée "EL ACAIOUD IMMOBILIER", sise à Casablanca, 75, Bd Anfa, Angle Rue Clos de Provence, 8 ème étage, appt n° B103 - Casablanca.
Objet : - Effectuer toutes opérations de promotion immobilière et touristique, de bâtiment, de lotissement, de viabilisation, de morcellement et de construction ;
- L'acquisition, l'exploitation, la gestion, l'échange et la vente de tous biens meubles et immeubles bâtis et non bâtis ;
- Les divers travaux de bâtiment, construction, étanchéité, maçonnerie, finition, peinture, électricité, plomberie, plâtrage, ferronnerie, agencement, aménagement, décoration, menuiserie en bois et autres métaux, vitrerie, revêtement du sol, marbrerie, terrassement, assainissement du sol et son nivellement, ainsi que les travaux publics ou privés, de génie civil, génie industriel et tous corps d'état (T.C.E.) ;
Durée : 99 à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.
Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100.000 dh divisé en 1.000 parts égales de 100 dh chacune, attribuées aux associés en contrepartie de leurs apports à savoir Mr NACER EL ACAIOUD (500 parts) et Mr Rachid EL ACAIOUD (500 parts).
Les associés : Mr NACER EL ACAIOUD, Né le 01/02/1990, marocaine, Demeurant à LOT NASR 02, NR24 – BIR JDID. CIN N° MA98236. Et Mr Rachid EL ACAIOUD, Né le 17/05/1992, marocaine, Demeurant à LOT NASR 02, NR24 – BIR JDID. CIN N° MJ1907.
Gérance : la gérance est assurée par Mr NACER EL ACAIOUD pour une durée illimitée.
Registre de commerce : la société est immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 739285 le 10/07/2026.

HARMATTAN AI MOROCCO.

Par acte soussigné privé fait à Paris le 09 juin 2026. Il a été constitué une société avec les caractéristiques suivantes :
Raison sociale : HARMATTAN AI MOROCCO.
Forme juridique : Société par actions simplifiée à Associé Unique.
Siège social : 4, Rue Ouad Ziz, 3eme étage, Appt n°7, Agdal, Place Ibn Yassine- Rabat (Maroc)
Objet social : Entrepreneur de la gestion d'exploitation industrielle.
Capital social : 10.000,00 Dirhams.
Président : M. Mouad M'Ghari.
Dépôt légal : Tribunal de commerce -RABAT-.
Registre de commerce : 201087.

LA SOCIETE CONTINENTALE POUR L'EXPLOITATION DE S PROCEDES VIBROR (SOCOVIBRO)
DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'un ASSP daté du 29 JUIN 2026 à Casablanca, Les associés ont décidé ce qui suit :
-La dissolution anticipée de la société
-La nomination de Monsieur Mohammed Chakib BENMOUAZ liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations
Fixer le Lieu de liquidation Casablanca, Hammam Jawhara, Lotissement Jawhara, Rue 10, Sidi Moumen.
Dépôt LEGAL : a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 14 Juillet 2026 sous le N°1033437.

« FOREVER MOROCCO TOURS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 200.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: 28, RUE AHMED FARIS, 1ER ETAGE, N°30, CASABLANCA. RC: 426291

I- Aux termes de la décision en date du 12 Mai 2026, l'associé unique de la société dénommée : FOREVER MOROCCO TOURS, S.A.R.L AU a décidé ce qui suit : - Transfert de siège social à une nouvelle adresse à savoir : 20, RUE JULES CESAR ETG 03 APPT 32, ROCHES NOIRES, Casablanca. ? Pouvoirs.
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Casablanca le 15/07/2026 sous le numéro : 1033886.

« FOREVER MOROCCO TOURS »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 200.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: 28, RUE AHMED FARIS, 1ER ETAGE, N°30, CASABLANCA. RC: 426291

I- Aux termes de la décision en date du 07 Juillet 2026, l'associé unique de la société dénommée : FOREVER MOROCCO TOURS, S.A.R.L AU a décidé ce qui suit :
1. La Cession des 2.000 (Deux Milles) parts sociales de Monsieur DANIALIDRISSI QAITOUNI à Madame SANAA OKBA;
2. La Démission de Monsieur DANIAL IDRISSI QAITOUNI de ses fonctions pour lagérancede la société et Nomination Madame SANAA OKBA nouveau associé gérant unique de la société ;
3. Pouvoirs.
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Casablanca le 15/07/2026 sous le numéro : 1033887.

ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

HEETCH MAROC
RC N° 390.115
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL & MODIFICATIONS STATUTAIRES

I - Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2026, les actionnaires de la société HEETCH MAROC ont notamment décidé :
- d'augmenter le capital social d'un montant de 1.058.000,00 dirhams, afin de le porter de 4.855.900,00 dirhams à 5.913.900,00 dirhams, par la création de 10.580 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune ;
- de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour recueillir les souscriptions, constater la réalisation des compensations de créances, constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et procéder aux modifications statutaires corrélatives.

II - Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2026 il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée. Les 10.580 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, ont été intégralement souscrites et libérées par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société, et attribuées comme suit :
- Madame Wiam ELMEJJAD : 1.000 actions ;
- Madame Siham ELMEJJAD : 2.080 actions ;
- Monsieur Abdeslam RHNIMI : 7.500 actions.

III - En conséquence, les articles 6, 7 et 11 des statuts ont été modifiés.
IV - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 06 juillet 2026, sous le numéro **1032119**.
V - La déclaration modificative au Registre du Commerce a été effectuée le 06 juillet 2026, sous le numéro **28856**.
POUR EXTRAIT
ET MENTION
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N & S PARTNERS REAL ESTATE SARL

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/06/2026 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : N & S PARTNERS REAL ESTATE SARL .
OBJET : -Location et exploitation des biens immobiliers propres ou loués, promotion immobilière, entrepreneur de travaux divers ou de construction.
SIEGE SOCIAL : GROUPE ATTAKKADDOUM GH2-17 ETG 2 SIDI BERNOUSSI Casablanca.
DUREE : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.
CAPITAL SOCIAL : Il est fixé à 100.000,00 Dirhams divisé en 1000 parts de 100,00 Dirhams chacune, Les parts sociales sont attribuées respectivement comme suit :
-Mr NABIL FALAQ: Apporte une somme de: 50.000,00 DH (Cinquante Mille Dirhams)
-Mr EL RHARMOULI SAAD: Apporte une somme de: 50.000,00 DH (Cinquante Mille Dirhams)
GERANCE : La société est gérée par Mr NABIL FALAQ et Mr SAAD EL RHARMOULI.
La société sera valablement engagée pour tous les actes concernant tout les établissements de crédits notamment les banques par la signature simple de Mr NABIL FALAQ ou de Mr SAAD EL RHARMOULI pour une durée illimitée.
N° REGISTRE DU COMMERCE **738919**.

AS CLINIQUE DENTAIRE SARL A.U
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE
CAPITAL SOCIAL : 300.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD IBNOU SINA, VILLA 254, CASABLANCA
RC N° : 721643

I-Aux termes d'un acte SSP établi le 26 Novembre 2025, il a été formé une société aux caractéristiques suivantes : "Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée d'associé unique.
Dénomination Sociale : AS CLINIQUE DENTAIRE Sarl A.U.
Objet Social : La société a pour objet :
-Cabinet Dentaire;
-Clinique Dentaire.
Siège Social : Boulevard Ibnou Sina, Villa 254, Casablanca
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce.
Capital social en nature : 300.000,00 DH en nature divisé en 3.000 parts sociales de 100,00 DH chacune, numérotées de 1 à 3.000, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé en proportion de son apport à savoir :

Mme SAIDA EL AMRANI	**300.000,00 Dirhams**
Soit au total	**300.000,00 Dirhams**

Exercice social : du 01 Janvier au 31 Décembre.
Gérance : Est nommée gérante unique de la société pour une durée illimitée :
Mme SAIDA EL AMRANI, née le 21/09/1983, demeurant à Casablanca, Faubourg Anfa étage 3 appt 301, Boulevard Abdellah Ben Chrif, titulaire de la CIN n° **BK238780**.
II-Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n° **12681**, N° inscription RC: **721643**..
EXTRAIT
ET MENTION
DE LA GERANCE

GLWY CONSTRUCTION SARL.AU
RC: 625571
AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le, 26/03/2026. Elle a été établi les modifications des statuts de la société "**GLWY CONSTRUCTION** " Comme suit :
3) Eléments ajoutés ou supprimés :
-Cession des 1000 parts sociales faites au profit de Mr. JAWAD HAJJOUBY.
-Démission de gérant unique Mr. ISSAM CHBADA et Nomination Mr. JAWAD HAJJOUBY comme gérant unique de la société avec la signature unique.
-Modification corrélative des articles 06, 07, 13,16 des statuts ;
-Questions divers ;
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 15/07/2026 sous le **n°1033904**.

RG7 GROUP SARL AU
RC: 656487
AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le, 23/06/2026 Elle a été établi les modifications des statuts de la société "**RG7 GROUP"** Comme suit :
3) Eléments ajoutés ou supprimés :
- Cession des 1000 parts sociales faites au profit de Mr. SAAD EL KINADI.
- Démission de gérante unique Mme. NADIA LAGHLAM et Nomination Mr. SAAD EL KINADI comme gérant unique de la société avec la signature unique.
- Modification corrélative des articles 06, 07, 13 et 16 des statuts ;
- Questions divers ;

Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 15/07/2026 sous le n°1033901.

FLOREX EVENT SARL.AU
RC: 577569
AVIS DE MODIFICATION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le, 03/07/2026 Elle a été établi les modifications des statuts de la société "FLOREX EVENT" Comme suit :
3) Eléments ajoutés ou supprimés :
-Cession des 1000 parts sociales faites au profit de Mr. MOULAY HAFID ABOUFARIS EL ALAOUI
-Démission de gérant unique Mr. JAMAL CHTAIBI et Nomination Mr. MOULAY HAFID ABOUFARIS EL ALAOUI comme gérant unique de la société avec la signature unique.
-Modification corrélative des articles 06, 07, 13,16 des statuts ;
-Questions diverses ;
Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le **15/07/2026** sous le **n°1033902**.

" DUSHOW MAROC " SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2.500.000,00 DH
SIÈGE SOCIAL : LOTISSEMENT TAMANSOURT TR-06 LOT N°75-A HARBIL40 300 - MARRAKECH (EN COURS DE TRANSFERT)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2026, il a été décidé :
-La dissolution anticipée de la société Dushow Maroc.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Rabat le 29/06/2026 sous le numéro **204479**. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2026, il a été décidé :
-La nomination de la société CKE CONSULTING, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro **268497**, sise 57, Bd. Abdelmoumen, Immeuble El Hadi, B9 & B10, 3ème étage - Casablanca - Maroc, représentée par Monsieur Mohamed EL ALLAM, en qualité de liquidateur.
-La fixation du siège de la liquidation au : 57, Bd. Abdelmoumen, Immeuble El Hadi, B9 & B10, 3ème étage - Casablanca - Maroc.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Rabat le **29/06/2026** sous le numéro **204480**.

MASOUDA RMILAT
SARL AU CAPITAL DE 100 000 DHS
DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 12.05.2026 la société MASOUDA RMILAT SARL au capital de 100 000 dhs dont le siège social est à 45 RUE ABOU DABI OASIS-CASABLANCA- ont pris les décisions suivantes :
-DISSOLUTION DE LA SOCIETE PAR ANTICIPATION.
-NOMINATION DE M. MELLOUK ZAKARIA EN QUALITE DE LIQUIDATEUR AVEC TOUT LES POUVOIRS NECESSAIRES A LA LIQUIDATION.
-DESIGNATION DU SIEGE DE LA LIQUIDATION 45 RUE ABOU DABI OASIS - CASABLANCA-
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 15.07.2026 sous le N° 1033732.

MELCHEME SARL AU CAPITAL DE 200 000 DHS
DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 08.05.2026 la société MELCHEME SARL au capital de 200 000 dhs dont le siège social est à 27 LOT KADIRIA BUREAU N°26 LISSASFA - CASABLANCA- ont pris les décisions suivantes :
-DISSOLUTION DE LA SOCIETE PAR ANTICIPATION.
-NOMINATION DE M. MELLOUK MOHAMED TAHA EN QUALITE DE LIQUIDATEUR AVEC TOUT LES POUVOIRS NECESSAIRES A LA LIQUIDATION.
-DESIGNATION DU SIEGE DE LA LIQUIDATION 27 LOT KADIRIA BUREAU N°26 LISSASFA - CASABLANCA-
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 15.07.2026 sous le N° 1033745.

pour vos annonces légales contactez:

hanycommunication@gmail.com

www.lejournaldesannonces.ma

CABINET
RACH CONSULTING

****Tenue de Comptabilité***
****Conseil Juridique et Fiscal***
**** Recouvrement et Contentieux***

Résidence R.A.T.C Imm.4 N° 5 Hay El Qods Bernoussi Casablanca
Tél. : 06.68.41.13.88/ 06.62.08.41.71 Tél./Fax : 05 22 75 73 86
E-mail : rach_consulting@hotmail.fr

ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

FIDUCIAIRE NOTRE SIEGE FIDUNSI

Avec une variété de service supplémentaire :

*** Domiciliation Juridique * Centre d'affaire**

*** Conseil Juridique, fiscal et comptable**

*** Tenue de comptabilité**

*** Diagnostic des entreprises * Audit**

Adresse : Angle Bd Mohamed 5 Et Rue Ait Ba Amrane Mohamed V Center b Etage 9 N° 907 - Casablanca -
Tél. : 05 22 40 71 73 - 05 22 40 71 74 Fax : 05 22 40 71 73

NOTRE FIDUCIAIRE C'EST VOTRE SIEGE

FIDUNARA s.a.r.l

*** Constitution de Société**
*** Tenue de Comptabilité**
*** Déclarations Fiscales et Sociales**
*** Rédaction d'actes**

30, Rue 155 - Hay Moulay Abdellah - Aîn Chok - CASABLANCA Tél.: (022) 50-05-14

Fiduciaire Basma (S.A.R.L)

*** Travaux Juridiques Travaux Comptables**

*** Conseils * Audit**

Siège: COMPLEXE BUSINESS SQUARE JARDIN GH4, ANGLE LOTISSEMENT LES BEAUX JARDINS ET BD TAH 1ER ETAGE BUREAU N° 9
AIN CHOK – CASABLANCA.
Tél.: 05.22.50.55.41/ Gsm:06.61.05.50.67 / 06.66.48.62.94
Email : Fidubasma@gmail.com

INFORMATIONS

LE JOURNAL

DES ANNONCES LEGALES & APPELS D'OFFRES

NOTRE SITE EST OFFICIELLEMENT EN LIGNE

Visitez dès maintenant notre plateforme officielle et découvrez l'actualité légale et économiques du Maroc

VISITEZ NOTRE SITE

www.lejournaldesannonces.ma

- Information officielles - Actualité économique
- Accès simple et rapide